



recours face à un artisan qui ne fait pas son travail

Par **julienrg**, le **20/09/2020** à **12:10**

Bonjour, rnrnJ'ai besoin d'aide, s'il vous plait, et de conseils pour une problématique rnrnSuite à un devis plomberie signé en octobre d'un montant de 1600 euros, j'ai eu plein de soucis avec l'artisan plombier.rnrnJ'ai commencé par lui versé un acompte de 40% dès, la signature dudit devis.rnrnIl m'a cassé la vitre de ma porte d'entrée en décembre et n'a pas voulu faire marcher son assurance en me disant que son ami vitrier remplacerait la vitre pour 20 euros.rnrnCela fait 10 mois et personne n'est passé réparer la vitre. Ma maison était donc protégé uniquement par les volets et j'ai payé mon assurance habitation pour rien, puisque celle-ci n'était pas effective.rnrnSon devis comporte plusieurs tâches: à savoir la fourniture d'une douche et des toilettes ainsi que la "reprise des évacuations de la salle de bain". Il y a également une ligne "main d'oeuvre".rnrnIl a effectué ses installations début décembre. Le problème, c'est que la pente des évacuations des eaux usées/vannes des appareils qu'il a installé est insuffisante et ne peut donc se raccorder au tuyau d'évacuation global. Il m'a confirmé qu'il n'y avait que quelques centimètres à corriger et qu'il le ferait.rnrnPendant toute la durée du chantier, soit 10 mois, je n'ai pas eu d'évacuations et tout le monde a dû évacuer les eaux dehors. On ne pouvait ni utiliser de douche ni aller aux toilettes. rnrnJ'ai passé mon temps à le relancer pour qu'il vienne mais il me disait toujours qu'il n'avait pas le temps et avait plein de chantiers en cours.rnrnIl a fait passer le tuyau PER sur l'isolation du plafond, ce qui signifie que ce tuyau risque de geler et de casser au premier gel. J'ai donc soulevé le toit pour remettre de la laine de verre par dessus ce PER. Ce n'est pas à moi de corriger son erreur mais je l'ai quand même fait.rnrnMaintenant que les évacuations de la douche et des toilettes sont recouvertes par une chape et un carrelage, on ne peut les hausser de l'intérieur.rnrnJ'ai évidemment demandé au plombier par mail de rectifier ceci mais il m'a répondu de manière très agressive que son devis ne comportait pas les évacuations extérieures et que ce n'était pas à lui de le faire.rnrnEtant dans une impasse privée, j'ai fait venir un maçon pour qu'il

baisse mes évacuations par dehors en faisant une petite tranchée mais le problème c'est que le tuyau d'évacuation part bien plus loin que prévu et il faudrait continuer cette tranchée sur 20 mètres, ce qui coûterait quelques milliers d'euros. Je n'ai pas encore payé le maçon pour cette petite tranchée car j'estime que ce n'est pas à moi de régler l'erreur du plombier. Je suis maintenant obligé de mettre une pompe de relevage ou de casser l'intérieur de la salle de bain (et donc le carrelage et le bac à douche) pour pouvoir envoyer les eaux usées correctement. le coût sera énorme. Cela ne s'arrête pas là car j'ai signé à ce plombier en août (oui, je suis un idiot fini de faire appel à lui pour ça mais personne n'était disponible pour le faire) un devis pour installer un nouveau cumulus. Le plombier passe donc assez rapidement l'installer mais abîme mon parquet et mon mur avec son enduit de rebouchage et les chocs occasionnées par son installation. De plus, il ne met pas d'évacuation pour ce chauffe-eau. Ce qui veut donc dire, qu'il goutte sans arrêt et que je dois mettre un sceau en dessous. Je lui envoie donc un mail pour lui dire de le faire et il refuse de mettre cette évacuation. Je me demandais si je pouvais retrancher de sa facture le coût du maçon, de la pompe de relavage (que je n'ai pas encore achetée) et de l'évacuation du cumulus. Sinon quels recours ai-je ? Excellente journée Julien

Par **BrunoDeprais**, le 20/09/2020 à 12:45

Bonjour. Un avocat qui risque de vous coûter cher, et en plus sans garantie de résultat. Vous êtes malheureusement tombé sur un margoulin, ce n'est pas le premier ni le dernier.

Par **julienrg**, le 20/09/2020 à 15:06

Bonjour, merci pour votre réponse. Que pensez-vous d'envoyer une lettre de mise en demeure avec des délais ? C'est le terme "reprise des évacuations" qui est flou dans son devis et j'aimerais être sûr d'être dans mon bon droit avant d'envoyer quoi que ce soit

Par **BrunoDeprais**, le 20/09/2020 à 15:56

Bonjour. Je pense que vous avez en face de vous un "artisan" très probablement improvisé via une micro, qui a l'habitude de ce genre de situation. Vous pouvez toujours lui envoyer une mise en demeure, ça ne coûte pas grand chose, à peine environ 6 euros. Le souci est justement qu'il n'y a pas de délais de prévus, et donc si vous le chatouillez un peu, il pourra toujours vous répondre qu'il est prévu qu'il le fasse, il ne sera pas hors la loi. Vous pouvez quand même tenter la mise en demeure avec une demande d'astreinte par jour de retard. Vous pouvez regarder si vous avez une assistance juridique ou une protection juridique, mais bien souvent ça ne vaut pas grand chose. A mon avis seul un avocat sera capable de suffisamment l'effrayer pour le remettre au boulot, mais ensuite à voir le coût pour quel gain ? Et pour finir, en principe de genre de personne n'est même pas solvable. Bonne chance, car vous semblez être tombé davantage sur un escroc qu'un artisan, qui de plus ne semble pas posséder de RC. PS: pour le PER dans la toiture, je ne suis pas convaincu que votre isolation soit suffisante.

Par **julienrg**, le **20/09/2020** à **16:09**

Tout d'abord, merci pour votre messagernrnSelon vous, aura t-il des recours si je ne paie pas les 60% restants du devis suite à la mise en demeure ?

Par **BrunoDeprais**, le **20/09/2020** à **16:28**

Ne lui payez surtout pas les 60% restant, et même pas 1%, car vous aurez toutes les chances de ne jamais le revoir.rnrnSoit vous le payer selon avancement des travaux, et surtout après qu'il ait réparé la vitre, soit le tout lorsque tout sera terminé.rnrnHeureusement que vous lui devez encore 60%, ce sera le meilleur moyen de pression.rnrnJ'imagine que vous avez fait un début de dossier, à savoir le PER dans le toiture, la vitre, et tout le reste, photos à l'appuis sinon faites le.rnrnSelon votre niveau d'empressement, vous pouvez même faire le "mort", et il reviendra certainement tout seul pour vous demander de l'argent, la position de défendeur est toujours plus facile.rnrnA ce moment là exposez lui les faits par écrit en recommandé, en lui disant que vous êtes d'accord pour le payer, mais compte tenu des éléments, une fois que le travail sera terminé.rnrnN'écrivez jamais que vous ne vous voulez pas le payer.rnrnA voir également l'état réel de l'avancement des travaux, s'il n'a réalisé que 10% et que vous avez payez 40%.....rnrnPas si simple de vous aider précisément à distance et sans voir l'intégralité des faits, mais une chose, n'ayez pas de pitié, surtout qu'il n'en a pas.